

Vos questions / nos réponses

## jeux et surendettement

Par [admin](#) Postée le 24/08/2013 11:24

Bonjour,<br />

Je suis atteinte d'un cancer et mon mari vient de se faire hospitaliser pour des problèmes cardiaques. Nous avons des problèmes financiers et avons un dossier de surendettement en cours. Pour je ne sais quelle raison, j'ai joué de l'argent en ligne pensant que je pourrais gagner de quoi nous permettre de rembourser toutes nos dettes. Je souhaite faire réviser mon dossier de surendettement car je vais passer en longue maladie et mon dossier , de ce fait sera recevable. Cependant, aujourd'hui, suite à mon manque de discernement, les paiement en ligne pour jouer apparaissent sur mes relevés de compte et je me dis que la Banque de France n'acceptera pas mon dossier en voyant cela.<br />

Je suis totalement désemparée et cherche une réponse à mes questions .Est ce que je tente quand même et reste franche, ai-je une chance de voir ma situation s'arranger?

---

**Mise en ligne le 26/08/2013**

Bonjour,

Nous ne pouvons pas vous dire si la Banque de France acceptera ou pas votre dossier étant donné votre pratique de jeux en ligne. Ce que nous savons, par contre, c'est que certaines personnes déposent un dossier de surendettement justement parce qu'elles ont joué et que leur pratique a "dérapé", entraînant des pertes financières importantes. Le fait que l'argent perdu l'ait été en jouant n'est pas une cause de refus de ces dossiers.

Nous vous conseillons de faire le point avec la personne qui vous a aidé à constituer ce dossier et vous souhaitons une amélioration prochaine de votre situation.

Cordialement.

---